



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 mars 2021

Objet de la délibération

**VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA NEUVIÈME CLASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE
JEAN MACÉ**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Jacques KERZERHO à Marie-Françoise CÉREZ , Joël TRÉCANT à Martine JOURDAIN , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.03.004

VCEU POUR LE MAINTIEN DE LA NEUVIEME CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE JEAN MACE

Rapporteur : Pierre-Yves LE BOUDEC

L'Inspection Académique du Morbihan envisage la fermeture de la neuvième classe de l'école primaire Jean Macé à la rentrée scolaire 2021 / 2022.

Cette fermeture est incompréhensible puisque les prévisions d'effectifs annoncées sont identiques à celles de l'année dernière et qu'une enquête révèle que l'école enregistre chaque année l'inscription de 15 à 20 élèves pendant l'été précédant la rentrée. Par ailleurs, il est inconcevable de ne pas prendre en compte les 12 élèves de la classe d'ULIS dans les effectifs dans la mesure où ceux-ci sont inclus dans leurs classes respectives et sont donc bien présents au sein de l'établissement. Comment peut-on promouvoir une école inclusive avec une telle façon de procéder ?

	2019	2020	2021
Prévisions d'effectifs (élèves ULIS inclus)	233	225	230
Effectifs constatés à la rentrée suivante	240	231	

Il est regrettable que l'Education Nationale, dans la période sanitaire actuelle, ne favorise pas des classes moins chargées, garantes de bonnes conditions d'enseignement et ne privilégie pas la cohésion de l'équipe enseignante.

Cette décision remet en cause la qualité de l'école car, une classe en moins, c'est :

- une augmentation du nombre d'enfants par classe ;
- une inclusion plus difficile au sein de l'école ;
- une équipe enseignante remaniée alors qu'elle est engagée dans un ambitieux projet d'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** solennellement à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Morbihan le maintien de la neuvième classe de l'école primaire Jean Macé,
- **SOUTIEN** totalement les actions engagées par les parents d'élèves mobilisés pour offrir de bonnes conditions d'enseignement à leurs enfants.

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210325-D202103004-DE

26 élus ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ